



PRÉFET DE LA MANCHE

Formulaire de conformité d'une demande d'autorisation d'exploitation de cultures marines avec le schéma des structures de la Manche

1. Introduction

A quoi sert ce formulaire ?

L'arrêté préfectoral n° CM16-142 du 9 décembre 2016 portant schéma des structures des exploitations de cultures marines de la Manche a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'une évaluation des incidences Natura 2000 au titre de la rubrique n°43 du tableau annexe à l'article R122-17 I du code de l'environnement. Ces évaluations et le projet de schéma des structures ont été soumis à avis, notamment de l'autorité environnementale et de l'IFREMER, et à la consultation du public.

Ces évaluations ont conduit à l'intégration de mesures et de prescriptions à caractère environnemental, en particulier aux articles 6 et 7 du schéma des structures. Toute demande d'autorisation d'exploitation de cultures marines de la Manche doit ainsi être conforme au schéma des structures et à ses obligations à caractère environnemental.

Le présent document engage le demandeur et/ou le bénéficiaire pressenti d'une autorisation d'exploitations de cultures marines dans la Manche à respecter les prescriptions du schéma des structures de ce département et en particulier les obligations à caractère environnemental.

Cela est particulièrement essentiel pour les demandes portant sur un site Natura 2000, celles-ci ne devant pas avoir d'incidences significatives sur les milieux naturels et les espèces ayant justifié la désignation du site.

En effet, l'article 6 nommé « Intégration environnementale » indique que, pour les concessions de toutes natures telles que définies à l'article 5 de l'arrêté, situées totalement ou partiellement au sein d'un site Natura 2000, le pétitionnaire doit démontrer la conformité de sa demande au schéma des structures. Cette conformité entraîne l'éligibilité de la demande du pétitionnaire au regard des règles liées à Natura 2000.

En conséquence, toutes les demandes d'autorisation d'exploitation de cultures marines doivent être accompagnées de ce formulaire de conformité. Il est en effet nécessaire à la complétude du dossier de demande en vue de son instruction.

Ce formulaire comprend deux parties :

- pour toutes les demandes : un engagement à respecter les dispositions du schéma des structures et notamment les prescriptions environnementales (remplir le point 3),

et

- si la demande concerne une opération de création, d'aménagement, de reclassement ou de réaménagement, une attestation de conformité au titre des enjeux environnementaux (remplir le point 4).

Les demandes entrant en contradiction avec les interdictions strictes portées à l'article 7 « Mesures environnementales et de gestion intégrée et durable du domaine public maritime » (cf alinéas 7 à 13) du schéma des structures ne sont pas éligibles à l'instruction.

Les concessions de viviers flottants et les concessions situées dans le secteur dit des Roches Douvres (voir le schéma des structures) n'entrent pas dans ce cadre et doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale et d'une évaluation des incidences Natura 2000.

Par qui ce formulaire doit-il être renseigné ?

Ce formulaire est à remplir par le demandeur et/ou le bénéficiaire pressenti d'une autorisation d'exploitation de cultures marines dans le département de la Manche, hors cas évoqués ci-dessus.

A qui ce formulaire est-il destiné ?

Une fois complété, ce formulaire doit être adressé au pôle cultures marines du service mer et littoral (SML) de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Manche, pour lui permettre d'engager l'instruction de la demande d'autorisation.

Ce formulaire constitue une pièce obligatoire du dossier.

Coordonnées :

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
Service mer et littoral
Pôle cultures marines
Place Bruat - CS 60838
50108 Cherbourg-en-Cotentin cedex

Tel: 02.50.79.15.00 Fax: 02.50.79.15.01
Courriel : cultures-marines@manche.gouv.fr

2. Description du projet

2.1. Demandeur

Nom et prénom du demandeur :
Agissant pour la société :
Adresse du demandeur :
Téléphone :
Fax :
Courriel :

2.2. Nature du projet

Commune(s) avec code(s) postal(aux) concernée(s) par le projet :

Préciser le type de concession concernée par votre demande (cocher la case) :

- concession d'élevage d'huîtres
- concession d'élevage de moules
- concession d'élevage d'autres espèces
préciser :
- concession d'entreposage
- concession d'infrastructures (prise d'eau de mer, terre-plein...)
préciser :

- vivier flottant
- autre (préciser) :

Votre demande concerne (cocher la case) :

- un renouvellement
- un reclassement individuel
- un réaménagement collectif
- un changement d'espèce et/ou de technique
préciser :
- un agrandissement
- une création individuelle ou dans le cadre d'un lotissement
- un partage
- une substitution ou substitution partage (formulaire à remplir par le demandeur et le(s) bénéficiaire(s) pressenti(s))
- une opération liée à la codétention (formulaire à remplir par le demandeur et le(s) codétenteur(s) pressenti(s))
- autre
préciser :

Localisation de votre demande : voir le plan annexé à la demande d'autorisation

Numéro de la concession concernée :

Surface ou linéaire demandé (ares ou mètres) :
.....

Préciser la motivation de votre demande :
.....
.....
.....

Si votre demande concerne une opération liée à la codétention, à la substitution, au renouvellement ou au transfert après décès et porte sur plusieurs concessions :

Numéro de la concession	Nature de la concession (élevage ou entreposage)	Surface (ares)	Linéaire (mètres)

3. Engagements pour tous types de demandes

Je soussigné,
agissant pour le compte de la société,

certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des prescriptions de l'arrêté préfectoral portant schéma des structures des exploitations de cultures marines de la Manche, et en particulier ses articles 6 « Intégration environnementale » et 7 « Mesures environnementales et de gestion intégrée et durable du domaine public maritime ».

Ainsi, j'ai notamment bien compris :

- ✓ l'interdiction, hors des concessions, de circuler sur les herbiers de zostères, les prés salés, les végétations de haut de plage et les banquettes à lanice présentant une fonctionnalité écologique avérée,
- ✓ l'obligation de privilégier pour les véhicules conchylicoles les accès, voies et chemins de circulation imposés, lorsqu'ils existent, ou usuellement utilisés, en évitant la circulation sur la laisse de haute mer,
- ✓ l'obligation de réaliser une maintenance et un entretien des véhicules conchylicoles selon une fréquence suffisante et hors du domaine public maritime pour limiter les risques de pollutions par défaillance d'un véhicule,
- ✓ l'interdiction de clayonnage et de clôture de mes concessions,
- ✓ l'obligation d'entretenir mes concessions dans le respect du cahier des charges de l'autorisation d'exploitation et notamment de ramener à terre et de traiter les déchets liés à mon exploitation,
- ✓ l'interdiction d'entreposer des matériels conchylicoles en dehors du périmètre des concessions sur le domaine public maritime,
- ✓ l'obligation d'assurer la bonne tenue du matériel d'exploitation à l'intérieur des concessions pour limiter les pertes dans le milieu et les risques liés à la sécurité des autres usagers,
- ✓ l'interdiction de brûler des déchets,
- ✓ l'obligation d'entretenir mes concessions afin de limiter la sédimentation sous et autour des structures dans le respect de la réglementation en vigueur,
- ✓ l'interdiction de pratiquer le hersage sur les herbiers de zostères, les banquettes à lanice et les différents milieux de prés salés présentant une fonctionnalité écologique avérée, et les champs de laminaires,
- ✓ l'interdiction d'utiliser des produits chimiques (détergents, biocides...) pour l'exploitation des concessions,
- ✓ l'interdiction de recourir à des nutriments et des produits médicamenteux (antibiotiques...),
- ✓ la nécessité de favoriser la destruction des espèces non indigènes invasives vis-à-vis des espèces cultivées (crépidule : *Crepidula fornicata*, perceur : *Ocenebra inornata*, sargasse : *Sargassum muticum*...) sur mes concession(s),
- ✓ l'obligation, pour les cultures d'algues, de ne cultiver que des espèces indigènes localement présentes
- ✓ l'interdiction de déranger intentionnellement des phoques,

En conséquence, je m'engage en toute connaissance de cause à respecter, pour la totalité de mon exploitation conchylicole, l'ensemble des prescriptions du schéma des structures des exploitations de cultures marines du département de la Manche.

Je m'engage également à répondre au questionnaire permettant d'établir un bilan annuel de l'effet des mesures du schéma des structures tel qu'indiqué à son annexe 4.

Fait le.....à.....

Nom, prénom, cachet et signature

4. Attestation de conformité au titre des enjeux environnementaux pour les demandes de création, de reclassement, d'aménagement ou de réaménagement de concession(s) de cultures marines

Les informations utiles concernant les espèces et milieux d'intérêt communautaire ainsi que les sites Natura 2000 (voir annexe 1) peuvent être obtenus auprès de l'animateur Natura 2000 en charge de votre secteur :

Tous sites Natura 2000 de l'Ouest du Cotentin : Conservatoire du littoral

Sites Natura 2000 de la Baie de Seine occidentale : Agence française pour la biodiversité – antenne Manche - Mer du Nord

Sites Natura 2000 des Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys : Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Site Natura 2000 des Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la pointe de Saire : Conservatoire du littoral (littoral) et Agence française pour la biodiversité – antenne Manche - Mer du Nord (pleine mer)

Site Natura 2000 de Tatihou – Saint-Vaast-La-Hougue : Conservatoire du littoral

Conservatoire du littoral :

Tel : 02 31 15 30 90 Courriel : normandie@conservatoire-du-littoral.fr

Agence française pour la biodiversité – antenne Manche - Mer du Nord :

Tel : 02 32 85 38 65 Courriel : sophie.poncet@afbiodiversité.fr ou gwenola.deroton@afbiodiversité.fr

Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin :

Tel : 02 33 71 62 47 Courriel : info@parc-cotentin-bessin.fr

Votre demande concerne (cocher la case) :

- une surface nouvelle (création, aménagement) : renseigner la rubrique 4.1.
- un reclassement, un réaménagement : renseigner la rubrique 4.2.

4.1. Demande de création ou d'aménagement)

Toutes les questions ci-dessous doivent être renseignées

✓ Question 1 : Votre demande porte-t-elle sur un site Natura 2000 ?

- oui
- non : passer à la question 2

Si oui, s'agit-il de cultures au sol ?

- oui
- non : passer à la question 2

Si oui, votre demande porte-t-elle sur l'un des habitats d'intérêt communautaire suivants :

- 1110 Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
- 1130 Estuaire
- 1170 Récif

- oui
- non : passer à la question 2

Si oui, existe-t-il une solution alternative permettant d'éviter ces habitats ?

- oui
- non

Si non :

- précisez les raisons pour lesquelles il n'existe pas de solution alternative :

.....
.....
.....

- quelles mesures seront mises en œuvre pour éviter l'impact de la culture ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

✓ Question 2 : Votre demande porte-t-elle sur un secteur abritant des herbiers de zostères ?

- oui
- non : passer à la question 3

Si oui, votre demande n'est pas éligible à l'instruction.

✓ Question 3 : Votre demande porte-t-elle sur des milieux de prés salés présentant une fonctionnalité écologique avérée ou sur des milieux de végétations pionnières à salicornes ?

- oui
- non : passer à la question 4

Si oui, votre demande n'est pas éligible à l'instruction.

✓ Question 4 : Votre demande porte-t-elle sur des banquettes à lanices présentant une fonctionnalité écologique avérée, des champs de laminaires ou des bancs de maërl ?

- oui
- non : passer à la question 5

Si oui, existe-t-il une solution alternative permettant d'éviter ces habitats ?

- oui
- non

Si non :

- précisez les raisons pour lesquelles il n'existe pas de solution alternative :

.....
.....

.....
.....
.....
- quelles mesures seront mises en œuvre pour réduire l'impact de la culture ?
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

✓ Question 5 : Votre demande porte-t-elle sur des secteurs à récifs d'hermelles ?

- oui
- non : passer à la question 6

Si oui, existe-t-il une solution alternative permettant d'éviter ces secteurs ?

- oui
- non

Si non :

- précisez les raisons pour lesquelles il n'existe pas de solution alternative :

.....
.....
.....
.....

- quelles mesures seront mises en œuvre pour limiter les modifications courantologiques et favoriser l'alimentation en sable des récifs ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

✓ Question 6 : Votre demande porte-t-elle sur des zones identifiées comme ayant une haute valeur fonctionnelle pour l'avifaune (ensemble des espèces d'oiseaux sédentaires et saisonnières de la région) ou sur des zones d'alimentation connues d'espèces malacophages (se nourrissant de mollusques) ?

- oui
- non : passer à la question 7

Si oui, existe-t-il une solution alternative permettant d'éviter ces zones ?

- oui
- non

Si non :

- précisez les raisons pour lesquelles il n'existe pas de solution alternative :

.....
.....
.....

- quelles mesures seront mises en œuvre pour atténuer l'impact de la culture ?

.....
.....
.....
.....
.....

✓ Question 7 : Votre demande porte-t-elle sur une zone fonctionnelle de repos, de reproduction ou d'élevage des jeunes d'une colonie de phoques, intégrant un périmètre tampon de 300 mètres ?

- oui
- non : passer à la question 8

Si oui : votre demande n'est pas éligible à l'instruction.

✓ Question 8 : Votre demande porte-t-elle sur un site classé ou inscrit ?

- oui
- non : fin du questionnaire

Si oui et si votre demande concerne une culture marine en surélevé ou un changement de technique en surélevé, vous devez déposer une demande d'autorisation au titre du site classé ou inscrit.

4.2. Demande de reclassement ou de réaménagement

Toutes les questions ci-dessous doivent être renseignées

✓ Question 1 : Votre demande porte-t-elle sur un site Natura 2000 ?

- oui
- non : passer à la question 2

Si oui, s'agit-il de cultures au sol ?

- oui
- non : passer à la question 2

Si oui, votre demande porte-t-elle sur l'un des habitats d'intérêt communautaire suivants :

- 1110 Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
- 1130 Estuaire
- 1170 Récif

- oui
- non : passer à la question 2

Si oui, existe-t-il une solution alternative permettant d'éviter ces habitats ?

- oui
- non

Si non :

- précisez les raisons pour lesquelles il n'existe pas de solution alternative :

.....

.....

.....

.....

- quelles mesures seront mises en œuvre pour réduire l'impact de la culture ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

✓ Question 2 : Votre demande porte-t-elle sur un secteur abritant des herbiers de zostères ?

- oui
- non : passer à la question 3

Si oui, existe-t-il une solution alternative permettant d'éviter ces herbiers ?

- oui
- non

Si non :

- précisez les raisons pour lesquelles il n'existe pas de solution alternative :

.....

.....

.....

.....

.....

✓ Question 3 : Votre demande porte-t-elle sur des milieux de prés salés présentant une fonctionnalité écologique avérée ou sur des milieux de végétations pionnières à salicornes ?

- oui
- non : passer à la question 4

Si oui, existe-t-il une solution alternative permettant d'éviter ces milieux ?

- oui
- non

Si non :

- précisez les raisons pour lesquelles il n'existe pas de solution alternative :

|
|
|
|
|
|

✓ Question 4 : Votre demande porte-t-elle sur des banquettes à lanices présentant une fonctionnalité écologique avérée, des champs de laminaires ou des bancs de maërl ?

- oui
- non : passer à la question 5

Si oui, existe-t-il une solution alternative permettant d'éviter ces habitats ?

- oui
- non

Si non :

- précisez les raisons pour lesquelles il n'existe pas de solution alternative :

.....
.....
.....
.....
.....

- quelles mesures seront mises en œuvre pour réduire l'impact de la culture ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

✓ Question 5 : Votre demande porte-t-elle sur des secteurs à récifs d'hermelles ?

- oui
- non : passer à la question 6

Si oui, existe-t-il une solution alternative permettant d'éviter ces secteurs ?

- oui
- non

Si non :

- précisez les raisons pour lesquelles il n'existe pas de solution alternative :

.....

.....

.....

.....

- quelles mesures seront mises en œuvre pour limiter les modifications courantologiques et favoriser l'alimentation en sable des récifs ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

✓ Question 6 : Votre demande porte-t-elle sur des zones identifiées comme ayant une haute valeur fonctionnelle pour l'avifaune (ensemble des espèces d'oiseaux sédentaires et saisonnières de la région) ou sur des zones d'alimentation connues d'espèces malacophages (se nourrissant de mollusques) ?

- oui
- non : passer à la question 7

Si oui, existe-t-il une solution alternative permettant d'éviter ces zones ?

- oui
- non

Si non :

- précisez les raisons pour lesquelles il n'existe pas de solution alternative :

.....

.....

.....

.....

- quelles mesures seront mises en œuvre pour atténuer l'impact de la culture ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- ✓ Question 7 : Votre demande (hors reclassement dans le périmètre de la zone de production existante) porte-t-elle sur une zone fonctionnelle de repos, de reproduction ou d'élevage des jeunes d'une colonie de phoques, intégrant un périmètre tampon de 300 mètres ?

oui

non : passer à la question 8

Si oui : votre demande n'est pas éligible à l'instruction.

- ✓ Question 8 : Votre demande (hors reclassement sans changement de technique en surélevé dans le périmètre de la zone de production existante) porte-t-elle sur un site classé ou inscrit ?

oui

non : fin du questionnaire

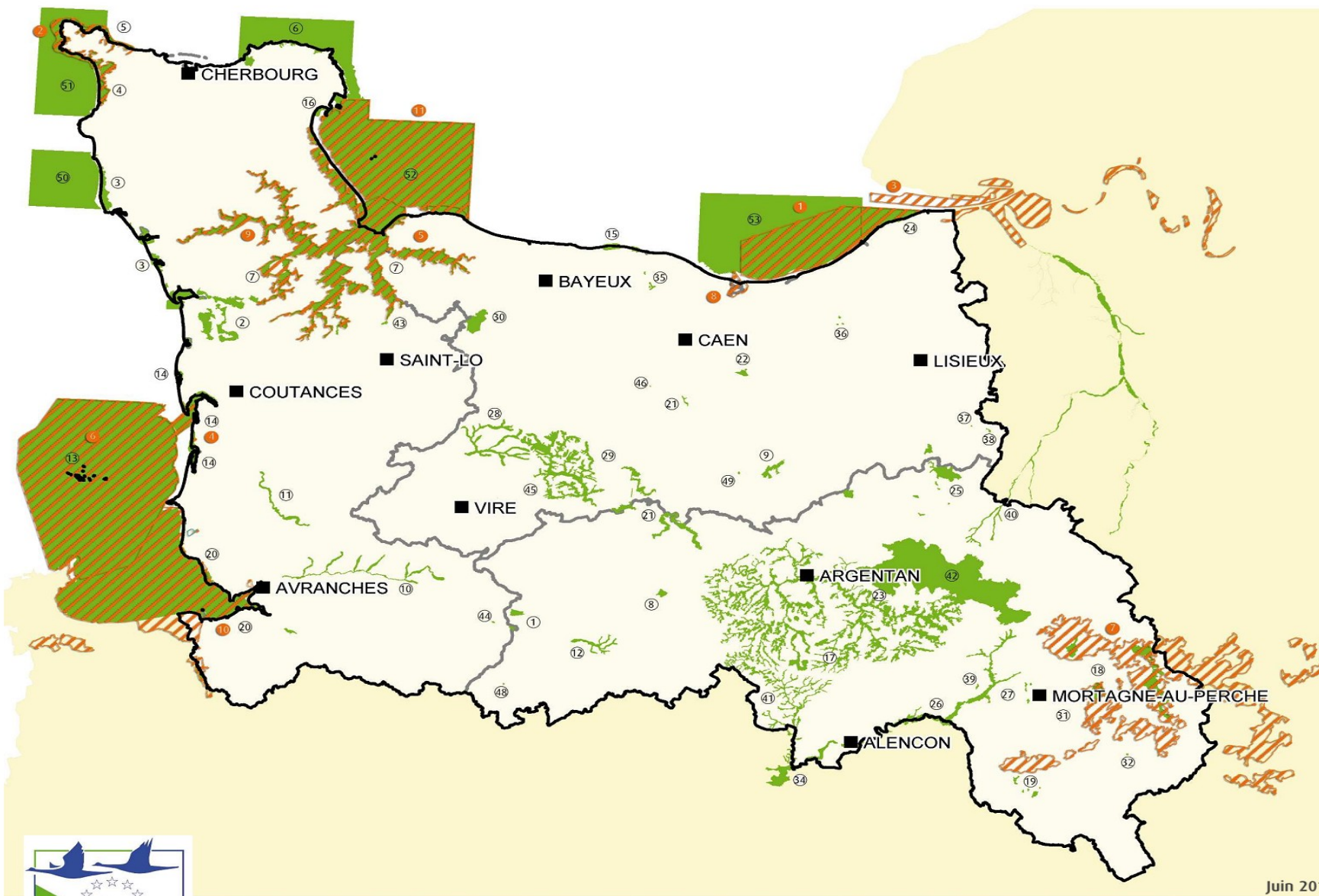
Si oui et si votre demande concerne une culture en surélevé ou un changement de technique en surélevé, vous devez déposer une demande d'autorisation au titre du site classé ou inscrit.

Fait le.....à.....

Nom, prénom, cachet et signature

Annexe 1

Le réseau Natura 2000 en Basse-Normandie



1	FR2500076	Landes du Tertre Bizet et Fosse-Arthur (50 - 61)
2	FR2500081	Havre de Saint-Germain-sur-Ay et landes de Lessay (50)
3	FR2500082	Littoral ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel (50)
4	FR2500083	Massif dunaire de Héauville à Vauville (50)
5	FR2500084	Côtes et landes de la Hague (50)
6	FR2500085	Caps et marais arrière-littoraux de Barfleur au Cap Lévi (50)
7	FR2500088	Marais du Cotentin et du Bessin- Baie des Veys (14 - 50)
8	FR2500092	Marais du Grand Hazé (61)
9	FR2500096	Mont d'Eraines (14)
10	FR2500110	Vallée de la Sée (50)
11	FR2500113	Bassin de l'Airou (50)
12	FR2500119	Bassin de l'Andainette (61)
13	FR2500079	Les Iles Chausey (50)
14	FR2500080	Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou (50)
15	FR2500090	Marais arrière-littoraux du Bessin (14)
16	FR2500086	Tatihou - Saint-Vaast-la-Hougue (50)
17	FR2500100	Sites d'Ecouvès (61)
18	FR2500106	Etangs, forêts et tourbières du Haut Perche (61)
19	FR2500109	Bois et coteaux calcaires sous Bellême (61)
20	FR2500077	Baie du Mont Saint-Michel (35 - 50)
21	FR2500091	Vallée de l'Orne et ses affluents (14 - 61)
22	FR2500094	Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville (14)
23	FR2500099	Haute vallée de l'Orne et ses affluents (61)
24	FR2500121	Estuaire de la Seine (14 - 76)
25	FR2500103	Haute vallée de la Touques et ses affluents (14 - 61)
26	FR2500107	Haute vallée de la Sarthe (61 - 72)
27	FR2500108	Bois et coteaux à l'ouest de Mortagne-au-Perche (61)
28	FR2500117	Bassin de la Souleuvre (14)
29	FR2500118	Bassin de la Druance (14)
30	FR2502001	La Hétraie de Cerisy (14)
31	FR2502002	La carrière de Loissail (61)
32	FR2502003	La carrière de la Mansonnière (61)
34	FR2500464	Alpes Mancelles
35	FR2502004	Anciennes carrières de la vallée de la Mue (14)
36	FR2502005	Anciennes carrières de Beaufour-Druval (14)
37	FR2502006	Ancienne carrière de la Cressonnaire (14)
38	FR2502007	Ancienne carrière d'Orbec (14)
39	FR2502008	Ancienne Champignonnière des Petites-Hayes (61)
40	FR2500150	Risle, Guiel et Charentonne
41	FR2502015	Vallée du Sarthon et ses affluents (61)
42	FR2502014	Bocages et vergers du sud Pays d'Auge (61)
43	FR2502012	Coteaux calcaires et anciennes carrières de la Meauffe, Cavigny et Airel (50)
44	FR2502009	Ancienne mine de Barenton (50)
45	FR2502016	Combles de l'église de Burcy (14)
46	FR2502017	Combles de l'église d'Amayé-sur-Orne (14)
47	FR2502011	Combles de la chapelle de l'oratoire de Passais (61)
48	FR2502010	Anciennes carrières souterraines d'Habloville (61)
49	FR2502013	Anciennes carrières souterraines de Saint-Pierre-Canivet (14)
50	FR2500018	Banc et récifs de Surtainville (50)
51	FR2502019	Anse de Vauville
52	FR2502020	Baie de Seine occidentale (14 - 50)
53	FR2502021	Baie de Seine orientale (14)
1	FR2512001	Littoral Augeron (14)
2	FR2512002	Landes et dunes de la Hague (50)
3	FR2331044	Estuaire et marais de la Basse-Seine (14 - 76)
4	FR2512003	Havre de la Sienne (50)
5	FR2510047	Falaises du Bessin occidental (14)
6	FR2510037	Iles Chausey (50)
7	FR2512004	Forêts et étangs du Perche (61 - 28)
8	FR2510059	Estuaire de l'Orne (14)
9	FR2510046	Basses vallées du Cotentin et Baie des Veys (14 - 50)
10	FR2510048	Baie du Mont Saint-Michel (35 - 50)
11	FR2510047	Baie de Seine occidentale (14 - 50)



 directive «habitats»

 directive «oiseaux»

Source : DREAL Basse-Normandie - SRMP

Juin 2011